

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel secteur Sacré-Cœur-de-Marie le 1^{er} octobre 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

4, 6 et 10 chemin du Piémont (lots 6 498 394, 6 498 395 et 6 498 397 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

4, chemin du Piémont (lots 6 498 394 du cadastre du Québec)

- L'implantation à 12.5 mètres de la ligne avant alors que le tableau 346 de l'article 617 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge avant maximale de 8 mètres pour un bâtiment de type « Garage servant à abriter un VR » dans un milieu de vie catégorie « ZS.2-1 –Mont Adstock camping ».

6, chemin du Piémont (lot 6 498 395 du cadastre du Québec)

- L'implantation à 10.5 mètres de la ligne avant alors que le tableau 346 de l'article 617 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge avant maximale de 8 mètres pour un bâtiment de type « Garage servant à abriter un VR » dans un milieu de vie catégorie « ZS.2-1 –Mont Adstock camping ».

10, chemin du Piémont (lot 6 498 395 du cadastre du Québec)

- L'implantation à 10.7 mètres de la ligne avant alors que le tableau 346 de l'article 617 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge avant maximale de 8 mètres pour un bâtiment de type « Garage servant à abriter un VR » dans un milieu de vie catégorie « ZS.2-1 –Mont Adstock camping ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettresp questions ou observations au conseil municipal avant le 30 septembre 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 15 septembre 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin